

Rapport N° 209/2020

Présentation de la Stratégie municipale en faveur de l'électromobilité valant réponse à trois postulats relatifs à la mobilité individuelle motorisée alternative, soit :

- postulat du 8 janvier 2019 de Mme la Conseillère communale Stéphanie Sahli et MM. les Conseillers communaux Yves Gauthier-Jaques et Luciano de Garrini intitulé « Postulat du PLR pour que la Ville de Nyon mette en place des conditions-cadre pour une électromobilité ambitieuse »
 - postulat du 10 juin 2019 de MM. les Conseillers communaux Yves Gauthier-Jaques et Christian Perrin intitulé « Postulat du PLR ; Hydrogène une solution d'avenir ? »
 - postulat du 14 avril 2019 de M. le Conseiller communal Laurent Miéville et consorts intitulé « Pour des mesures permettant aux taxis 100% électriques d'emprunter les lignes de bus sur le territoire communal »
-

Nyon, le 15 janvier 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le rapport n°209/2020 intitulé « Présentation de la Stratégie municipale en faveur de l'électromobilité » et valant réponse aux trois postulats susmentionnés s'est réunie le mardi 22 septembre 2020, à la salle 1 de la Ferme du Manoir.

La commission était composée de Madame la Conseillère Jacqueline Naepflin Karlen ainsi que de Messieurs les Conseillers Jacky Colomb, Yves Gauthier-Jaques, Olivier Monge, Bernard Ueltschi, David Weaver et Julien Urfer (président et rapporteur).

M. Romain Bajulaz était excusé.

Lors de cette séance unique, la commission a pu entendre la Municipale en charge des Travaux, environnement et mobilité, Mme Roxane Faraut Linares, accompagnée du Chef de service M. Philippe Maag, de Mme Caroline Dorst Cheffe de projet Mobilité au sein du TEM et M. Yann Jordan Responsable Énergies et Innovation au sein des SIN. La commission remercie l'ensemble des intervenants pour les réponses fournies.

Les échanges ont été nourris et très intéressants, débordant quelques fois du cadre du rapport, mais toujours dans un bon esprit. Afin de garder ce rapport succinct, ces discussions ne seront résumées que si elles sont utiles pour les réponses aux différents postulats. Afin de structurer l'ensemble, les réponses seront présentées par postulat.

Réponse au postulat du 14 avril 2019 de M. le Conseiller communal Laurent Miéville et consorts intitulé « Pour des mesures permettant aux taxis 100% électriques d'emprunter les lignes de bus sur le territoire communal »

Bien que certains commissaires regrettent la réponse négative de la Municipalité, l'ensemble de la commission reconnaît les difficultés liées à une mise en place de cette mesure sur le territoire communal. La gestion des carrefours à feux avec cycle spécifique pour les bus, ainsi que le partage des lignes de bus avec les vélos sont particulièrement problématiques. Le sujet n'a donc pas créé de plus amples débats.

Réponse au postulat du 10 juin 2019 de MM. les Conseillers communaux Yves Gauthier-Jaques et Christian Perrin intitulé « Postulat du PLR ; Hydrogène une solution d'avenir ? »

Suite au rapport de la commission ayant traité ce postulat, la formulation de ce dernier avait été modifiée comme tel : « évaluer le rôle que pourrait avoir la Municipalité, en partenariat avec des acteurs privés et/ou publics, d'encourager l'utilisation d'hydrogène pour des transports lourds de marchandises ou de personnes en tenant compte de l'aspect environnemental de sa production. ». Or, la réponse fournie dans le rapport 209, se rapporte à la formulation initiale du postulat et ne parle pas de l'utilisation d'hydrogène pour des transports lourds.

Néanmoins, durant la discussion avec Monsieur Jordan des SIN, il s'avère que des discussions ont eu lieu entre les SIN et des entreprises de logistique sur le sujet. Afin de considérer le rapport 209/2020 comme une réponse suffisante à ce postulat, un complément d'information a été demandé. La réponse a été transmise par email à la commission et son contenu retranscrit ci-dessous :

« Concernant le vœu de la commission d' « évaluer le rôle que pourrait avoir la Municipalité, en partenariat avec des acteurs privés et/ou publics, d'encourager l'utilisation d'hydrogène pour des transports lourds de marchandises ou de personnes en tenant compte de l'aspect environnemental de sa production. », la Municipalité peut répondre qu'une veille sur cette technologie est réalisée par leurs SIN. Comme pour la mobilité hydrogène en générale, il convient de préciser que pour l'heure les manœuvres s'organisent à l'échelon nationale.

En effet, peu de temps après le dépôt du postulat, les SIN ont eu l'occasion de rencontrer, en marge d'une conférence, un cadre de la société Planzer. À la question de connaître son intérêt pour une potentielle station de recharge hydrogène à proximité de l'autoroute à Nyon, ce dernier a répondu qu'ils avaient leur roadmap de décarbonation de leur flotte de véhicules et que l'approvisionnement en carburant était au cœur de leur métier. De fait, s'il leur fallait se ravitailler en hydrogène, ils disposeraient de leurs propres installations. Ceci se confirme également en voyant la mobilité hydrogène se développer pour et par des transporteurs nationaux en association avec des fournisseurs de carburant : <https://h2mobilitaet.ch/en/verein/committee/>

Plus récemment dans le cadre de réunion des EAE (entreprise d'approvisionnement d'énergie) multfluides, les SIN ont assisté à une présentation du professeur A. Closset, pionnier de l'hydrogène en Suisse, qui a confirmé que la production d'hydrogène renouvelable s'opérerait directement sur les grandes turbines hydrauliques (> 10MW) plutôt que sur des installations photovoltaïques. Ce type de signaux confirme que Nyon, même dans une démarche « public-privé » n'est pas encore éligible à être un pôle hydrogène.

La Municipalité, au travers de leurs SIN, reste très active sur la mobilité hydrogène en opérant une veille de marché et reviendra vers votre Autorité si les conditions venaient à évoluer. »

Avec ce complément d'information, la commission considère la réponse partiellement satisfaisante. En effet, la commission constate un manque de volonté politique affichée par la Municipalité dans le suivi de l'évolution de cette solution écologiquement viable, en particulier pour l'amélioration de la qualité de l'air. La veille du marché ne semble aujourd'hui plus à faire. Pour preuve, dans les nombreux articles de presse qui se font régulièrement l'écho de la venue de cette solution de

remplacement aux énergies carbonées. Pour exemple, dans la revue spécialisée no 2/2020 du TCS, ce dernier fait référence d'une société de transport routier de marchandises qui, en octobre 2020, annonçait l'acquisition de 10 nouveaux camions à l'hydrogène.

Cet exemple démontre que de mener une étude plus concrète à la mise en place de station-service à hydrogène ne serait pas vaine et pourrait permettre aux SIN de gagner des revenus substantiels. Évitions de commencer avec du retard en prenant pour exemple le rapport municipal 135/2009 qui engageait des moyens afin d'étudier la mise en place de bornes électriques destinées aux scooters et véhicules légers. Un choix affiché presque 10 ans avant la forte croissance constatés aujourd'hui des ventes de véhicules électriques. Pour conclure sur cet aspect du postulat, la commission invite la Municipalité à étudier les évolutions qui permettraient aux bus des TPN de profiter de cette source d'énergie. Il en effet possible aujourd'hui de transformer les véhicules fonctionnant à l'énergie fossile, par une source d'énergie à l'hydrogène.

Réponse au postulat du 8 janvier 2019 de Mme la Conseillère communale Stéphanie Sahli et MM. les Conseillers communaux Yves Gauthier-Jaques et Luciano de Garrini intitulé « Postulat du PLR pour que la Ville de Nyon mette en place des conditions-cadre pour une électromobilité ambitieuse »

La stratégie électromobilité de la Municipalité a pour objectif principal d'accompagner l'augmentation du nombre de voitures électriques immatriculées. Cette évolution vers l'électromobilité est déjà initiée sous l'impulsion des avancées technologiques, des choix des consommateurs et surtout par les nouvelles limites d'émission de CO2 et les amendes infligées aux constructeurs dépassant ces limites. A l'inverse, le levier des subventions communales à l'achat d'un véhicule électrique (CHF 750.-) utilisé entre 2014 et 2019 ne sera pas reconduit, une étude ayant démontré un trop faible impact par rapport à son coût pour la commune.

De manière générale, la commission n'a pas eu d'opposition à la stratégie de la Municipalité mais a regretté le manque de points concrets.

La commission a certes appris que les SIN souhaitent se positionner sur le marché des bornes de recharge et qu'ils suivent également le développement technologique de la recharge intelligente et du pilotage de réseau (Smart Grid) mais leur objectif de rentabilité ne les positionne pas en véritable moteur du changement.

Elle prend acte de la volonté de la Municipalité de jouer un rôle d'exemple en électrifiant la flotte de véhicules de la commune lorsqu'un renouvellement doit être effectué. Cela étant de fait, une demande du Conseil communal.

Elle espère que la Municipalité sera proactive dans le développement du service de voitures électriques partagées. Cela pouvant aussi permettre aux utilisateurs de ces services de se familiariser avec la conduite de véhicules électriques.

Enfin, concernant les infrastructures de recharges, la commission invite la Municipalité à revenir rapidement avec des propositions concrètes sur les points suivants :

- Offre de bornes de recharge pour les parkings de la Ville. Cela étant particulièrement important pour les utilisateurs avec macarons.
- Impulsion pour l'installation de bornes de recharge privées ou semi privées par l'octroi de subventions ou par contrainte pour les nouvelles constructions/grandes rénovations.

En conclusion, la commission recommande de prendre acte de la stratégie municipale en faveur de l'électromobilité et de son plan d'action. Elle invite néanmoins la Municipalité à présenter rapidement des propositions d'actions concrètes en particulier pour le développement du réseau de bornes de recharge. Un grand nombre de conducteurs ne pouvant pas installer eux-mêmes une borne de

recharge (locataires/co-propriétaires), un réseau de bornes de recharge public ou semi privé est indispensable pour que la transition vers l'électromobilité se fasse.

Elle est également unanime à vouloir souligner que cette stratégie pour l'électromobilité ne doit pas se faire au détriment de la mobilité douce.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 209/2020 concernant « la présentation de la Stratégie municipale en faveur de l'électromobilité valant réponse à trois postulats relatifs à la mobilité individuelle motorisée alternative »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la Stratégie municipale en faveur de l'électromobilité et de son plan d'action ;
2. de considérer que le rapport-préavis N° 209/2020 vaut réponse aux postulats suivants :
 - postulat du 8 janvier 2019 de Mme la Conseillère communale Stéphanie Sahli et MM. les Conseillers communaux Yves Gauthier-Jaques et Luciano de Garrini intitulé « Postulat du PLR pour que la Ville de Nyon mette en place des conditions-cadre pour une électromobilité ambitieuse » ;
 - postulat du 10 juin 2019 de MM. les Conseillers communaux Yves Gauthier-Jaques et Christian Perrin intitulé « Postulat du PLR ; Hydrogène une solution d'avenir ? » ;
 - postulat du 14 avril 2019 de M. le Conseiller communal Laurent Miéville et consorts intitulé « Pour des mesures permettant aux taxis 100% électriques d'emprunter les lignes de bus sur le territoire communal »

La Commission :

Jacky Colomb
Yves Gauthier-Jaques
Olivier Monge
Jacqueline Naepflin Karlen
Bernard Ueltschi
Julien Urfer (président et rapporteur)
David Weaver